



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU LOIRET – VILLE DE BEAUGENCY

-----  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2016**

Mes chers collègues,

Les membres du conseil municipal, se sont réunis sur le site de la salle de projets du Puits Manu, le 28 avril 2016, **sous la présidence de Mme Pierrette DONNADIEU, doyenne d'âge.**

**Etaient présents :**

M. David FAUCON, Maire.

**Adjoint** : Francis MAUDUIT - Éric JOURNAUD - Christine ROY - Michel CLEQUIN - Jean-Michel ROCHER – Bénédicte BOUVARD

**Conseillers délégués** : Pierre REVERTER - Mme Emilie CHAMI-GERMAIN – Franck MORITZ - Pierrette DONNADIEU – Nadège BOIS

**Conseillers municipaux** : Daniel LOCHET – Nicole DUMAND - Bruno HEDDE - - Patrice MARTIN - Martine BRESILLION - Franck GIRET - Emmanuelle VANDENKOORNHUYSE - Joël LAINE - Jacques MESAS- Laetitia PLESSIS

**Absents excusés :** Rachida FILALI

**Ont donné procuration :**

- M. ASKLUND a donné procuration à M. MESAS
- Mme RAVEL a donné procuration à Mme ROY
- M. COINTEPAS a donné procuration à M. MAUDUIT
- Mme DAIAN a donné procuration à Mme CHAMI GERMAIN
- Mme BACELOS a donné procuration à M. MORITZ

M. le Maire insiste sur la nécessité pour les conseillers de renvoyer un mail donnant acte de la bonne réception des documents de convocation du conseil. Un courrier sera établi en ce sens à l'attention des conseillers.

M. le Maire demande l'ajout d'un point urgent à l'ordre du jour : signature d'une convention avec la société CILAS pour un don de mobilier. Cette autorisation est consentie.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL : LE PROCES-VERBAL** de la séance précédente (31/03/2016) est soumis au vote.

M. MESAS précise qu'à la suite du retrait de la délibération relative à l'autorisation de programme 2016, les élus demandeurs se sont désistés de l'action contentieuse auprès du TA car il y avait eu un nouveau vote. M. le Maire en prend acte.

Le procès-verbal est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme CHAMI s'est vu confier le secrétariat de séance et a accepté cette fonction.

**1-AIRE DE JEUX - SQUARE DU SOUVENIR - Choix du titulaire – Pour information**  
**RAPPORTEUR : PIERRE REVERTER**

La municipalité a validé le choix de remplacer le jeu pour enfants, square du Souvenir, sur la commune Beaugency.

Le 29 février dernier, la publication du Dossier de Consultation des Entreprises a été lancée avec une date limite de remise des plis, fixée au 18 mars.

Les travaux consistent à créer une aire de jeux pour enfants de 4 à 10 ans, adaptée aux Personnes à Mobilité Réduite, composée principalement d'une structure de jeux comprenant au minimum : 1 toboggan, 2 plates-formes, 1 pan incliné, 1 escalier. L'opération intègre également la mise en œuvre d'un sol amortissant normalisé. L'option demandée suggère la fourniture d'un jeu à ressort individuel complémentaire.

L'estimation initiale s'élève à 20 000 € TTC.

Neufs sociétés ont proposé une ou deux offres. Le tableau ci-dessous regroupe le classement des différentes propositions selon les critères d'attribution définis dans le Dossier de Consultation des Entreprises :

- le prix, 50 %
- la valeur technique de l'offre, 40 %
- la valeur environnementale, 10 %

Candidats	Critères					Note finale 0,4 V + 0,1 E + 0,5 P
	Valeur technique 40 % V	Valeur environ <sup>t</sup> 10 % E	Prix 50 % P			
	Note (sur 10)	Note (sur 10)	Montant total € TTC	Option € TTC	Note (sur 10)	
<b>HUSSON International (variante)</b>	<b>10,0</b>	<b>7,5</b>	<b>19 923,77</b>	<b>Sans</b>	<b>7,8</b>	<b>8,64</b>
Elastiparc	6,8	7,5	<b>15 493,76</b>	Intégrée dans l'offre	10,0	8,46
HUSSON International (base)	7,4	7,5	<b>16 383,84</b>	Sans	9,5	8,45
PROLUDIC	10,0	10,0	<b>22 503,91</b>	Intégrée dans l'offre	6,9	8,44
SITE Equip	8,7	7,5	<b>19 177,38</b>	Sans	8,1	8,28
URBAN PARK	6,8	5,0	<b>19 893,60</b>	Sans	7,8	7,11
ARRAULT LEGROUX SARL (base)	6,1	5,0	<b>20 558,40</b>	1 387,80	7,5	6,73
BOURDIN (base)	6,1	7,5	<b>22 661,06</b>	1 427,46	6,8	6,63
FORECO	5,5	5,0	<b>19 970,40</b>	Sans	7,8	6,58
ARRAULT LEGROUX SARL (variante)	6,1	5,0	<b>25 096,80</b>	1 387,80	6,2	6,04
BOURDIN (variante)	6,1	7,5	<b>26 348,42</b>	1 427,46	5,9	6,15

MANUTAN Collectivité	4,2	5,0	<b>19 722,00</b>	Sans	7,9	6,11
----------------------	-----	-----	------------------	------	-----	------

L'entreprise HUSSON INTERNATIONAL a été retenue pour 19 923.77 € TTC.

***Le conseil municipal, réuni le 28 avril 2016,  
Après en avoir délibéré,  
Après avis de la Commission des travaux, réunie le 18 avril 2016  
Décide à l'unanimité.***

**DE PRENDRE ACTE** de cette information.

M. le Maire ajoute que cette entreprise a installé les jeux de la rue croque motte. La mise en place de ces jeux était une attente forte des enfants du centre-ville. Ils seront mis en place dans les prochaines semaines.

**2-Prestation d'abattage et de taille sanitaire Platanes des Quais - Tilleuls du Grand-Mail Cèdres du Parc Thérél - Tilleuls du parking du square du souvenir CHOIX DU TITULAIRE (Pour information)**  
**RAPPORTEUR : MARTINE BRESILLION**

Conformément aux conclusions de l'étude phytosanitaire réalisée par l'Agence de l'arbre en 2015, sur les platanes des Quais, les tilleuls du Grand-Mail et les cèdres du square du souvenir, il s'avère nécessaire de procéder à :

- l'abattage de sujets pouvant, potentiellement, devenir dangereux,
- une taille sanitaire (enlèvement des branches malades ou mortes) sur de nombreux sujets.

En parallèle, la municipalité a décidé de supprimer les tilleuls du parking du square du souvenir, ces arbres souffrant du déploiement des conifères situés à proximité.

Aussi, une large consultation a été lancée sur la plateforme AWS et sur le site internet du BOAMP, pour la réalisation de ces prestations qui comprennent :

- l'abattage et l'évacuation de 17 arbres,
- la taille sanitaire de 79 sujets.

Il a été demandé, en option, de chiffrer la suppression des branches retombantes des platanes du Quai de l'Abbaye.

Nos services ont estimé ce marché à : 40 000 € TTC pour la base et 6 000 € TTC pour l'option.

Le type de procédure pour la passation de ce marché est : Procédure adaptée, articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics. Les offres ont été jugées en fonction des critères suivants :

- Prix 50 %
- Valeur technique 40 %
- Valeur environnementale 10 %

Après ouverture et analyse des différentes propositions, selon les critères d'attribution définis ci-dessus, les résultats suivants sont présentés :

Offres	Critères						Notes finales = (T x 0,4 + E x 0,1+ P x 0,5)
	Valeur technique (T) (40 %)	Valeur environnementale (E) (10 %)	Prix (P) (50%)				
	Notes (sur 10) V	Notes (sur 10) EN	Montant Base (TTC)	Montant Option (TTC)	Montant Total (TTC)	Notes (sur 10) P	
Société Jean FREON ELAGAGE - 61 AUBE	8,00	7,50	32 352,00 €	6 240,00 €	38 592,00 €	10,00	8,95

Groupement : SAS Entreprise LUC RAT et Au cœur de l'arbre <i>89 ST-VALERIEN</i>	9,00	7,00	43 224,00 €	6 720,00 €	49 944,00 €	7,73	8,16
SARL GOUEFFON ELAGAGE <i>45 SEMOY</i>	8,00	7,00	41 887,20 €	5 244,00 €	47 131,20 €	8,19	7,99
Office National des Forêts <i>45 BOIGNY-SUR- BIONNE</i>	7,00	8,00	42 127,20 €	2 880,00 €	45 007,20 €	8,57	7,89

Il a été décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, soit la proposition de la société Jean FREON ELAGAGE, pour un montant de 38 592,00 € TTC, y compris l'option.

***Le conseil municipal, réuni le 28 avril 2016,  
Après en avoir délibéré,  
Après avis de la Commission des travaux, réunie le 18 avril 2016  
Décide à l'unanimité***

**DE PRENDRE ACTE** de cette information.

Mme PLESSIS demande si, pour les tilleuls du parking du square du souvenir, une replantation est prévue et souhaite savoir ce qui gêne par rapport aux conifères. M MAUDUIT répond qu'il n'est pas prévu de replantation ; des parkings en épi seront aménagés. M. MAUDUIT répond que les conifères empêchent le développement de ces arbres, qui sont en mauvais état sanitaire. Il existe déjà des places de parking, mais cette mesure nous permettra d'en gagner quelques-unes. M. le Maire ajoute que des parents se garent en proximité pour déposer leurs enfants à l'école ; comme nous sommes sur une politique de reboisement, à l'instar du verger planté à l'automne dernier, nous avons jugé bon de supprimer ces sujets. Nous menons une réflexion pour la replantation sur plusieurs sites ; aussi la suppression de 5 arbres est moins gênante par rapport à cette problématique écologique.

**3-Réhabilitation du site AGORA - Mise en place d'une pompe à chaleur sur aquifère superficiel ou sur champ de sondes - Faisabilité & Etudes CHOIX DU TITULAIRE (Pour information)**  
**RAPPORTEUR : FRANCK GIRET**

Au regard, du potentiel géologique local confirmé par les investigations menées par Géoqual, et des engagements de la municipalité en matière de Développement Durable, il a été choisi, pour assurer le chauffage de l'espace AGORA réhabilité, d'installer une pompe à chaleur.

Au préalable, il convient de réaliser une étude hydrogéologique et géologique afin de définir le système le mieux adapté aux besoins du Maître d'Ouvrage et aux contraintes du sous-sol du site.

Aussi, une large consultation a été lancée sur la plateforme AWS et sur le site internet du BOAMP, pour procéder à la mise en œuvre de l'intégralité des études nécessaires afin d'installer une pompe à chaleur sur aquifère superficiel ou sur champ de sondes.

Le présent marché se décompose en une tranche ferme qui consiste en une étude hydrogéologique et géologique du site, puis en fonction du choix du système : aquathermie ou géothermie, une tranche conditionnelle, comportant les investigations à mener pour la solution retenue (forage d'essai, sonde pilote, modélisation, élaboration du DCE des travaux, ...).

Nos services ont estimé ce marché à 48 000 € HT pour la tranche ferme et une tranche conditionnelle.

Le type de procédure pour la passation de ce marché est : Procédure adaptée, articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics.

5 propositions sont parvenues dans les délais requis. Après ouverture, il s'avère que 2 candidats ont proposé une offre incomplète. Aussi, il a été décidé d'étudier uniquement les 3 offres retenues comme conformes. Elles sont jugées en fonction des critères suivants :

- Valeur technique 50 %
- Prix 40 %
- Valeur environnementale 10 %

Le tableau ci-dessous regroupe le classement des différentes propositions selon les critères indiqués ci-dessus :

Candidats	Offres	Critères						Notes finales = (T x 0,5 + E x 0,1 + P x 0,4)
		Valeur technique (T) (50 %)	Valeur environnementale (E) (10 %)	Prix (P) (40%)				
		Notes (sur 10) T	Notes (sur 10) EN	Montant HT TF Faisabilité	Montant HT TC1 Aquathermie	Montant HT TC2 Géothermie	Notes (sur 10) P	
Utilities Performance 45 - Orléans	<b>Variante 3</b> forage : petit Ø tubage : inox	9,00	8,00	5 625,00 €	30 900,00 €	31 125,00 €	8,26	8,60
Utilities Performance 45 - Orléans	<b>Variante 2</b> forage : petit Ø tubage : PVC	7,50	8,00	5 625,00 €	25 500,00 €	31 125,00 €	10,00	8,55
Géother 91 – Palaiseau	<b>Base</b> forage : petit Ø tubage : PVC	7,00	8,00	4 250,00 €	27 050,00 €	19 350,00 €	9,94	8,28
Utilities Performance 45 - Orléans	<b>Base</b> forage : grand Ø tubage : inox	10,00	8,00	5 625,00 €	40 500,00 €	31 125,00 €	5,18	7,87
Utilities Performance 45 - Orléans	<b>Variante 1</b> forage : grand Ø tubage : PVC	8,50	8,00	5 625,00 €	35 600,00 €	31 125,00 €	6,76	7,75
Groupement Hydro géologues conseil & Van Higen Forages 37- Monts & Tournon St Pierre	<b>Base</b> forage : grand Ø tubage : PVC	8,00	8,00	2 650,00 €	43 087,00 €	37 715,00 €	5,04	6,82
Groupement Hydro géologues conseil & Van Higen Forages 37- Monts & Tournon St Pierre	<b>Variante</b> forage : grand Ø tubage : inox	9,50	8,00	2 650,00 €	50 082,00 €	37 715,00 €	3,06	6,77

Suite à la pré-étude menée par le réseau Géoqual, il apparaît que l'aquathermie sera très probablement la solution retenue.

Au regard des besoins estimés en matière d'énergie pour assurer le chauffage et un éventuel rafraîchissement de l'ancienne usine et de la maison, il s'avère qu'un forage d'un diamètre de 311 mm, permettant de mettre en place une pompe avec une capacité maximale de 60 m3/h, sera largement suffisant.

Le tubage en inox apportera une meilleure pérennité de l'ouvrage et un fonctionnement hydraulique amélioré.

Il a été décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, soit la variante n°3 proposée par la société Utilities Performance.

***Le conseil municipal, réuni le 28 avril 2016,  
Après en avoir délibéré,  
Après avis de la Commission des travaux, réunie le 18 avril 2016  
Décide à l'unanimité***

**DE PRENDRE ACTE** de cette information.

Afin de rendre moins incertaine la feuille de route relative à la subvention, une demande a été adressée par les services à l'ADEME. Elle ne sera sollicitée qu'à l'engagement des travaux. M. le Maire salue l'engagement de M. GIRET aux côtés de notre directeur des services techniques dans ce dossier.

#### **4 - VIDEOPROTECTION - CONVENTION AVEC LE LYCEE FRANÇOIS VILLON POUR L'INSTALLATION DE CAMERAS** **RAPPORTEUR : PIERRE REVERTER**

La Ville projette d'installer des systèmes de vidéoprotection permettant notamment de surveiller et protéger un certain nombre de bâtiments et installations publics et leurs abords.

Au titre des bâtiments sur lesquels ces installations sont rendues nécessaires figure le lycée François VILLON. Le lycée étant un bâtiment régional, il convient de signer une convention régissant les conditions de mise en œuvre et de maintenance des caméras.

***Le conseil municipal, réuni le 28 avril 2016,  
Après en avoir délibéré,  
Après avis de la Commission des travaux, réunie le 18 avril 2016  
Décide à l'unanimité***

**D'APPROUVER** la présente convention ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

M. le Maire salue l'engagement de M. REVERTER sur le suivi de ce dossier. M. REVERTER ajoute que le chantier avance bien. Une excellente coordination est réalisée entre M. GOJON et la société SRTC. Des travaux de génie civil sont en cours rue Julie Lour et sur le gymnase des hauts de Lutz. M. GOJON a trouvé une solution pour que toutes les caméras soient reliées sans batterie, ce qui permettra de réaliser une économie pour la ville. Il ajoute que le serveur est installé depuis ce matin et est en cours de câblage. La mise en œuvre du dispositif sera donc imminente.

M. MESAS demande si les caméras sont infrarouges et permettent de distinguer même lors de l'extinction de l'éclairage public. M. REVERTER répond positivement.

#### **5-BUDGET PRINCIPAL VILLE DE BEAUGENCY VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015** **RAPPORTEUR MICHEL CLEQUIN**

Mme la receveur municipal de Beaugency, a transmis le compte de gestion du budget principal de la commune pour l'exercice 2015.

Il est soumis à la Commission de la maîtrise budgétaire, et les membres de la Commission sont invités à approuver ce compte de gestion avec lequel notre compte administratif 2015 se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent comme indiqués dans le document comptable joint en annexe.

Par suite

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2015 présenté par le receveur municipal,

**Le conseil municipal, réuni le 28 avril 2016,  
Après en avoir délibéré,  
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 18 avril 2016  
Décide à l'unanimité**

**D'APPROUVER** le compte de gestion du budget principal de la commune pour l'exercice 2015 établi par Mme la Releveur municipal de Beaugency.

### **6-BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

#### **RAPPORTEUR : MICHEL CLEQUIN**

Le compte administratif du budget principal de l'exercice 2015 retrace l'exécution de ce budget pour l'année concernée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce document illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées, et les services rendus à la population.

La présentation faite du compte administratif du budget principal pour l'année 2015, est résumée par le tableau ci-après.

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a	9 128 275.06	g	9 612 130.92
	Section d'investissement	b	2 515 036.29	h	3 758 374.36
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c		i	2 010 788.07
	Report en section d'investissement (001)	d	1 388 754.72	j	
			=		=
TOTAL (réalisations + reports)			13 032 066.07		15 381 293.35
			=a+b+c+d		=g+h+i+j
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	e		k	
	Section d'investissement	f	1 316 253.00	l	687 420.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f	1 316 253.00	=k+l	687 420.00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=a+c+e	9 128 275.06	=g+i+k	11 622 918.99
	Section d'investissement	=b+d+f	5 220 044.01	=h+j+l	4 445 794.36
	TOTAL CUMULE	=a+b+c+d+e+f	14 348 319.07	=g+h+i+j+k+l	16 068 713.35

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap/Art.	Libellé	Dépenses engagées	Titres
		non mandatées	restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT	1 316 253.00	687 420.00
024	PRODUITS DES CESSIONS		180 000.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		75 558.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 690.00	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	3 240.00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	83 768.00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	162 510.00	
	200 - HOTEL DE VILLE	101 911.00	
	224 - TRAVAUX AGORA	213 303.00	
	259 - CUISINE CENTRALE	3 112.00	
	260 - BATIMENTS DIVERS	55 272.00	
	261 - OFFICES DE RESTAURATION	104 272.00	
	262 - RELEVAGE DE L'ORGUE	77 660.00	20 000.00
	300 - TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	3 416.00	
	306 - GROS ENTRETIEN DE VOIRIE	42 545.00	
	343 - PUP CLOS DU CHATEAU	6 346.00	
	345 - VIDEOPROTECTION	85 000.00	
	423 - REHABILITATION SALLE D'HONNEUR		71 986.00
	432 - TERRAIN SYNTHETIQUE STADE LEBUGLE		180 000.00
	434 - OBSERVALOIRE ET THEATRE DE VERDURE	244 401.00	159 876.00
	442 - CIRCULATION ET STATIONNEMENT	110 805.00	
	450 - VERGER	1 002.00	

***Le conseil municipal, réuni le 28 avril 2016,***

***Après en avoir délibéré,***

***Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 18 avril 2016***

***M. LE MAIRE SE RETIRE***

***Décide à 4 ABSTENTIONS (Mme Plessis, MM MESAS LAINE ASKLUND) et le reste POUR***

**D'APPROUVER** le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2015.

M. MESAS précise que le document est clair, complet et précis. Il remercie ses auteurs. Il note que le poste énergie est en augmentation de 12%, et s'interroge sur les lanternes récentes. De plus, l'encours de la dette connaît une grosse augmentation. Nous sommes dans une zone critique : la dette de 817 5000 € est trop élevée. Les charges de personnel, malgré des efforts réels, sont trop hautes à 66 % des dépenses réelles de fonctionnement. On note une stabilisation de la rémunération des titulaires mais la ligne des non titulaires augmente sensiblement.

M. MAUDUIT répond que nous avons encore des lampes au mercure à remplacer par des lampes au sodium. Nous pourrions jauger l'efficacité de nos mesures dans quelques mois. M. MESAS demande pourquoi cela a augmenté malgré l'extinction ? M. le Maire relève, comme cela a été proposé dans le document de présentation, que l'analyse est en cours par les services.

M. LAINE, concernant l'éclairage public, demande, si la dépense constante annuelle est d'environ 100 000€ : la ville peut-elle espérer une économie de 25 000 € ? M. le Maire répond que l'économie n'est pas mathématique. Il faut corrélativement faire évoluer nos équipements. Nous n'avons qu'un trimestre d'antériorité, donc l'économie financière réelle n'est pas encore mesurable ni l'impact environnemental.

Mme PLESSIS demande à quoi sont dus les restes à réaliser. M. le Maire énonce le principe des RAR : il s'agit d'opérations engagées mais dont nous n'avons pas fini les travaux, d'où les factures non payées (ou les recettes non encaissées). Mme PLESSIS demande à quoi sont dus tous les retards. M. le Maire répond qu'il ne s'agit pas de retards, à l'instar des travaux de la salle d'honneur ; nous avons eu les notifications de recettes mais les sommes n'avaient pas été encaissées. Le décalage est souvent généré par la durée du chantier de travaux.



M. le Maire remercie pour la confiance et pour le travail réalisé par M. CLEQUIN ainsi que les chefs de service qui autour de Cécile BLIN, mettent en œuvre la politique municipale. Nous avons un résultat de fonctionnement en légère augmentation avec une bonne maîtrise des charges, une stabilité de la masse salariale et une stabilité sur les titulaires. Dans le cadre de la réorganisation de nos services, nous avons fait des audits internes pour parfaire nos politiques et des contrats n'ont pas toujours été reconduits. Certains titulaires ont pris des disponibilités. Dès lors, nous les remplaçons par des contractuels. M. le Maire souligne l'implication des agents dans leur travail. On note une situation en amélioration sur les charges en dépit de la baisse des dotations de l'Etat. Il est important de rétablir la situation sur les charges de fonctionnement. Concernant l'endettement, nous demandons à être jugés à la fin du mandat. A certains moments, nous avons eu un endettement assez élevé mais les comparaisons sont difficiles (situations, historiques différents). La maîtrise des charges nous permettra d'avoir un moindre recours à l'emprunt : certaines années nous n'emprunterons pas pour maintenir un niveau d'endettement acceptable. Merci à toutes et à tous pour ce travail au quotidien pour le développement de nos politiques publiques au service des Balgentiens.

## **7-BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE BEAUGENCY - AFFECTATION DU RESULTAT 2015**

### **RAPPORTEUR : MICHEL CLEQUIN**

Compte tenu de l'excédent cumulé de la section de fonctionnement qui s'élève à 2 494 643,93 €, et du déficit d'investissement cumulé qui s'élève à 145 416.65 €,  
Compte tenu également des restes à réaliser 2015 qui s'élèvent à 687 420 € en recettes et 1 316 253 € en dépenses,

***Le conseil municipal, réuni le 28 avril 2016,  
Après en avoir délibéré,  
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 18 avril 2016  
Décide à 4 ABSTENTIONS (Mme Plessis, MM MESAS LAINE ASKLUND) et le reste  
POUR***

**D'AFFECTER** les résultats de l'exercice 2015 au budget supplémentaire 2016 comme suit :

- 145 417 € au compte 001 résultat d'investissement reporté en dépenses
- 774 250 € au compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé
- 1 720 393 € au compte 002 - résultat de fonctionnement reporté en recettes

## **8-BUDGET PRINCIPAL DE BEAUGENCY - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016**

### **RAPPORTEUR : MICHEL CLEQUIN**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,  
Vu le budget primitif du budget principal de l'exercice 2016,  
Vu les résultats de clôture du compte administratif de l'exercice 2015  
Vu l'affectation des résultats,

CONSIDERANT l'ensemble des reports, et les besoins nouveaux en dépenses et en recettes relatifs à l'exercice 2016,

CONSIDERANT les écritures de reprise des résultats,

***Le conseil municipal, réuni le 28 avril 2016,  
Après en avoir délibéré,  
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 18 avril 2016  
Décide à 4 CONTRE (Mme Plessis, MM MESAS LAINE ASKLUND) et le reste POUR***

**D'ADOPTER** le budget supplémentaire du budget principal de l'exercice 2016, conformément au document figurant en annexe.

Mme PLESSIS indique avoir reçu le document la veille dans l'après-midi, ce qui est tardif. Pourquoi est-ce arrivé tardivement ? M. le Maire prie d'excuser pour ce dysfonctionnement. Sur ces budgets, nous avons des compléments d'écriture jusqu'au dernier moment. Mardi nous nous sommes aperçus qu'il manquait cette transmission.

M. MESAS relève qu'en produits exceptionnels, nous avons perçu 133 € de Villorceau pour la société Sémaphores. M. le Maire répond qu'il s'agissait de leur quote-part, laquelle a été proratisée au nombre d'habitants.

Mme PLESSIS demande des détails sur le budget de la plage. Mme. ROY répond nous avons maintenu à peu près les mêmes budgets. Environ 10 000 € sont prévus pour les concerts. La ville va acquérir un container pour faire buvette en remplacement des chalets défectueux. Il y a l'investissement avec notamment des jeux d'eau établis selon un nouveau plan, le recours à des emplois saisonniers avec un directeur. Le budget comporte également un volet communication : affiches, flyers, publicité en lien avec le labyrinthe (ce qui nous assure une diffusion sur 150 000 flyers). Une grande tente sera louée (elle sera moins grande que l'an passé avec la mise ne place d'un barnum au bout pour organiser des guinguettes). Une manifestation d'arts de la rue est prévue. Le pôle sportif sera positionné vers la gabarre. Il y aura une partie restauration plus intime et le podium se positionnera derrière la tente.

### **9-BUDGET EAU DE BEAUGENCY - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015**

#### **RAPPORTEUR : FRANCIS MAUDUIT**

Mme la receveur municipal de Beaugency, a transmis le compte de gestion du budget eau de la commune pour l'exercice 2015.

Il est soumis à la Commission de la maîtrise budgétaire, et les membres de la Commission sont invités à approuver ce compte de gestion avec lequel notre compte administratif 2015 se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent comme indiqués dans le document comptable joint en annexe.

*Par suite*

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,  
Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2015 présenté par le receveur municipal,

***Le conseil municipal, réuni le 28 avril 2016,  
Après en avoir délibéré,  
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 18 avril 2016  
Décide à l'unanimité***

**D'APPROUVER** le compte de gestion du budget eau de la commune pour l'exercice 2015 établi par Mme la Receveur municipal de Beaugency.

### **10-BUDGET ANNEXE DE L'EAU - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

#### **RAPPORTEUR : FRANCIS MAUDUIT**

Le compte administratif du budget annexe de l'eau de l'exercice 2015 retrace l'exécution de ce budget pour l'année concernée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce document illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population.

Présentation est faite du compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'année 2015, qui est résumé par le tableau ci-après.

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	a	131 573.58	g	290 223.29	158 649.71
	Section d'investissement	b	162 245.42	h	92 044.00	-70 201.42
				+		+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	c (si déficit)	i 1 095 794.22 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	d (si déficit)	i 306 226.35 (si excédent)

= =

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
	TOTAL (réalisations + reports)	293 819.00 =a+b+c+d	1 784 287.86 =g+h+i+j	1 490 468.86

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	E	K
	Section d'investissement	f 4 903.00	l 11 250.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f 4 903.00	=k+l 11 250.00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	131 573.58 =a+c+e	1 386 017.51 =g+i+k	1 254 443.93
	Section d'investissement	167 148.42 =b+d+f	409 520.35 =h+j+l	242 371.93
	TOTAL CUMULE	298 722.00 =a+b+c+d+e+f	1 795 537.86 =g+h+i+j+k+l	1 496 815.86

#### DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap/Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT	4 903.00	11 250.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		11 250.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	4 903.00	

Après avoir entendu en séance le rapport de présentation joint en annexe.

***Le conseil municipal, réuni le 28 avril 2016,  
Après en avoir délibéré,  
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 18 avril 2016  
M. LE MAIRE SE RETIRE  
Décide à l'unanimité***

**D'APPROUVER** le compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2015.

#### **11-BUDGET ANNEXE DE L'EAU DE BEAUGENCY - AFFECTATION DU RESULTAT 2015** **RAPPORTEUR : FRANCIS MAUDUIT**

Compte tenu de l'excédent cumulé de la section de fonctionnement qui s'élève à 1 254 443.93€, et de l'excédent d'investissement reporté qui s'élève à 236 024.93 €

Compte tenu également des restes à réaliser 2015 qui s'élèvent à 4 903 € en dépenses et 11 250 € en recettes.

***Le conseil municipal, réuni le 28 avril 2016,  
Après en avoir délibéré,  
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 18 avril 2016***

***Décide à l'unanimité***

**D'AFFECTER** les résultats de l'exercice 2015 au budget supplémentaire 2016 comme suit :

- 236 024 € au compte 001 résultat d'investissement reporté en recettes
- 1 254 443 € au compte 002 résultat de fonctionnement reporté en recettes

**12-BUDGET DE L'EAU DE BEAUGENCY - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016**  
**RAPPORTEUR : FRANCIS MAUDUIT**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,  
Vu le budget primitif du budget de l'eau de l'exercice 2016,  
Vu les résultats de clôture du compte administratif de l'exercice 2015  
Vu l'affectation des résultats,

CONSIDERANT l'ensemble des reports, et les besoins nouveaux en dépenses et en recettes de l'exercice 2016,

***Le conseil municipal, réuni le 28 avril 2016,  
Après en avoir délibéré,  
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 18 avril 2016  
Décide à l'unanimité***

**D'ADOPTER** le budget supplémentaire du budget de l'eau de l'exercice 2016, conformément au document figurant en annexe.

**13-BUDGET ASSAINISSEMENT DE BEAUGENCY - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015**  
**RAPPORTEUR : BRUNO HEDDE**

Mme la receveur municipal a transmis le compte de gestion du budget assainissement de la commune pour l'exercice 2015.

Il est soumis à la Commission de la maîtrise budgétaire, et les membres de la Commission sont invités à approuver ce compte de gestion avec lequel notre compte administratif 2015 se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent comme indiqués dans le document comptable joint en annexe.

*Par suite*

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,  
Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2015 présenté par le receveur municipal,

***Le conseil municipal, réuni le 28 avril 2016,  
Après en avoir délibéré,  
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 18 avril 2016  
Décide à l'unanimité***

**D'APPROUVER** le compte de gestion du budget assainissement de la commune pour l'exercice 2015 établi par Mme la Receveur municipal.

**14-BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**  
**RAPPORTEUR : BRUNO HEDDE**

Le compte administratif du budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2015 retrace l'exécution de ce budget pour l'année concernée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce document illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population.

Une présentation est faite du compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'année 2015, qui est résumée par le tableau ci-après.

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	a 103 366.65	g 176 412.39	73 045.74
	Section d'investissement	b 282 137.92	h 104 666.00	-177 471.92
			+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	c (si déficit)	i 319 440.08 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	d (si déficit)	j 1 929 971.72 (si excédent)	
			=	=
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		=a+b+c+d 385 504.57	=g+h+i+j 2 530 490.19	2 144 985.62
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	e	k	
	Section d'investissement	f 1 664 282.00	l	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f 1 664 282.00	=k+l	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	=a+c+e 103 366.65	=g+i+k 495 852.47	392 485.82
	Section d'investissement	=b+d+f 1 946 419.92	=h+j+l 2 034 637.72	88 217.80
	TOTAL CUMULE	=a+b+c+d+e+f 2 049 786.57	=g+h+i+j+k+l 2 530 490.19	480 703.62

#### DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap/Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT	1 664 282.00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 664 282.00	

***Le conseil municipal, réuni le 28 avril 2016,  
Après en avoir délibéré,  
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 18 avril 2016  
M LE MAIRE SE RETIRE  
Décide à l'unanimité***

**D'APPROUVER** le compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2015.

#### **15-BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT DE BEAUGENCY - AFFECTATION DU RESULTAT 2015** **RAPPORTEUR : BRUNO HEDDE**

Compte tenu de l'excédent cumulé de la section de fonctionnement qui s'élève à 392 485.82€, et de l'excédent d'investissement cumulé qui s'élève à 1 752 499.80 €

Compte tenu également des restes à réaliser 2015 qui s'élèvent 1 664 282 € en dépenses.

***Le conseil municipal, réuni le 28 avril 2016,  
Après en avoir délibéré,  
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 18 avril 2016  
Décide à l'unanimité***

**D'AFFECTER** les résultats de l'exercice 2015 au budget supplémentaire 2016 comme suit :

- 1 752 499€ au compte 001 résultat d'investissement reporté en recettes
- 392 485 € au compte 002 résultat de fonctionnement reporté en recettes

### **16-BUDGET ASSAINISSEMENT DE BEAUGENCY VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016** **RAPPORTEUR : BRUNO HEDDE**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,  
Vu le budget primitif du budget assainissement de l'exercice 2016,  
Vu les résultats de clôture du compte administratif de l'exercice 2015  
Vu l'affectation des résultats,

CONSIDERANT l'ensemble des reports, et les besoins nouveaux en dépenses et en recettes relatifs à l'exercice 2016,

***Le conseil municipal, réuni le 28 avril 2016,  
Après en avoir délibéré,  
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 18 avril 2016  
Décide à l'unanimité***

**D'ADOPTER** le budget supplémentaire du budget assainissement de l'exercice 2016, conformément au document figurant en annexe.

### **17-BUDGET CAMPING DE BEAUGENCY - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015** **RAPPORTEUR : EMMANUELLE VANDENKOORNHUYSE**

Mme la receveur municipal, a transmis le compte de gestion du budget camping de la commune pour l'exercice 2015.

Il est soumis à la Commission de la maîtrise budgétaire, et les membres de la Commission sont invités à approuver ce compte de gestion avec lequel notre compte administratif 2015 se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent comme indiqués dans le document comptable joint en annexe.

*Par suite*

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,  
Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2015 présenté par le receveur municipal,

***Le conseil municipal, réuni le 28 avril 2016,  
Après en avoir délibéré,  
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 18 avril 2016  
Décide à l'unanimité***

**D'APPROUVER** le compte de gestion du budget camping de la commune pour l'exercice 2015 établi par Mme la Receveur municipal.

**18-BUDGET ANNEXE DU CAMPING -VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**  
**RAPPORTEUR : EMMANUELLE VANDENKOORNHUYSE**

Le compte administratif du budget annexe du camping de l'exercice 2015 retrace l'exécution de ce budget pour l'année concernée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce document illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population.

La présentation est faite du compte administratif du budget annexe du camping pour l'année 2015, qui est résumée par le tableau ci-après.

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	a <b>100 875.19</b>	g <b>132 618.07</b>	<b>31 742.88</b>
	Section d'investissement	b <b>22 546.00</b>	h <b>248.00</b>	<b>-22 298.00</b>
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	c (si déficit)	i <b>28 544.12</b> (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	d (si déficit)	i <b>561.32</b> (si excédent)	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		<b>123 421.19</b> =a+b+c+d	<b>161 971.51</b> =g+h+i+j	<b>38 550.32</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	e	k	
	Section d'investissement	f	l	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f	=k+l	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	<b>100 875.19</b> =a+c+e	<b>161 162.19</b> =g+i+k	<b>60 287.00</b>
	Section d'investissement	<b>22 546.00</b> =b+d+f	<b>809.32</b> =h+j+l	<b>-21 736.68</b>
	TOTAL CUMULE	<b>123 421.19</b> =a+b+c+d+e+f	<b>161 971.51</b> =g+h+i+j+k+l	<b>38 550.32</b>

***Le conseil municipal, réuni le 28 avril 2016,  
Après en avoir délibéré,  
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 18 avril 2016  
M LE MAIRE SE RETIRE  
Décide à l'unanimité***

**D'APPROUVER** le compte administratif du budget annexe du camping pour l'exercice 2015.

Le total des nuitées du camping était de :

- année 2014 : 20 183
- année 2015 : 21 255.
- 

M. le Maire ajoute que les conditions climatiques ont facilité les bons résultats. L'achat des tentes et le développement de la Loire à vélo peut également jouer à l'avenir.

**19-BUDGET ANNEXE DU CAMPING DE BEAUGENCY - AFFECTATION DU RESULTAT 2015**  
**RAPPORTEUR : EMMANUELLE VANDENKOORNHUYSE**

Compte tenu de l'excédent cumulé de la section de fonctionnement qui s'élève à 60 287 €, et du déficit d'investissement cumulé qui s'élève à 21 736.68 €

***Le conseil municipal, réuni le 28 avril 2016,  
Après en avoir délibéré,  
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 18 avril 2016  
Décide à l'unanimité***

**D'AFFECTER** les résultats de l'exercice 2015 au budget supplémentaire 2016 comme suit :

- 21 737 € au compte 001 résultat d'investissement reporté en dépenses
- 21 737 € au compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé
- 38 550 € au compte 002 résultat de fonctionnement reporté en recettes

**20-BUDGET DU CAMPING DE BEAUGENCY VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016**  
**RAPPORTEUR : EMMANUELLE VANDENKOORNHUYSE**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,  
Vu le budget primitif du budget du camping de l'exercice 2016,  
Vu les résultats de clôture du compte administratif de l'exercice 2015  
Vu l'affectation des résultats,

CONSIDERANT l'ensemble des reports, et les besoins nouveaux en dépenses et en recettes relatifs à l'exercice 2016,

CONSIDERANT la reprise des résultats,

***Le conseil municipal, réuni le 28 avril 2016,  
Après en avoir délibéré,  
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 18 avril 2016  
Décide à l'unanimité***

**D'ADOPTER** le budget supplémentaire du budget du camping de l'exercice 2016, conformément au document figurant en annexe.

**21-BUDGET CINEMA DE BEAUGENCY - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015**  
**RAPPORTEUR : CHRISTINE ROY**

Mme la receveur municipal, a transmis le compte de gestion du budget cinéma de la commune pour l'exercice 2015.

Il est soumis à la Commission de la maîtrise budgétaire, et les membres de la Commission sont invités à approuver ce compte de gestion avec lequel notre compte administratif 2015 se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent comme indiqués dans le document comptable joint en annexe.

*Par suite*

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,  
Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2015 présenté par Mme la receveur municipal,

***Le conseil municipal, réuni le 28 avril 2016,  
Après en avoir délibéré,  
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 18 avril 2016  
Décide à l'unanimité***



**D'APPROUVER** le compte de gestion du budget cinéma de la commune pour l'exercice 2015 établi par Mme Dominique VERDIER, Receveur municipal.

**22-BUDGET ANNEXE DU CINEMA - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**  
**RAPPORTEUR : CHRISTINE ROY**

Le compte administratif du budget annexe du cinéma de l'exercice 2015 retrace l'exécution de ce budget pour l'année concernée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce document illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population.

Présentation est faite du compte administratif du budget annexe du cinéma pour l'année 2015, qui est résumée par le tableau ci-après.

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a <b>133 639.86</b>	g <b>127 946.31</b>
	Section d'investissement	b <b>4 313.01</b>	h <b>22 434.51</b>
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c <b>7 427.40</b>	i
	Report en section d'investissement (001)	d	j <b>24 719.75</b>
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		<b>145 380.27</b> =a+b+c+d	<b>175 100.57</b> =g+h+i+j

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	e	k
	Section d'investissement	f	l <b>22 186.00</b>
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f	=k+l <b>22 186.00</b>

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	<b>141 067.26</b> =a+c+e	<b>127 946.31</b> =g+i+k
	Section d'investissement	<b>4 313.01</b> =b+d+f	<b>69 340.26</b> =h+j+l
	TOTAL CUMULE	<b>145 380.27</b> =a+b+c+d+e+f	<b>197 286.57</b> =g+h+i+j+k+l

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap/Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT		22 186.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		22 186.00

***Le conseil municipal, réuni le 28 avril 2016,  
Après en avoir délibéré,  
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 18 avril 2016  
M LE MAIRE SE RETIRE  
Décide à l'unanimité***

**D'APPROUVER** le compte administratif du budget annexe du cinéma pour l'exercice 2015.

Pour 2016 nous enregistrons environ 1 000 entrées d'avance. Nous arrivons à mieux positionner les horaires de séance, et bénéficions de films générant beaucoup d'entrées en ce moment. Nous observons aussi une montée en charge du public scolaire. M. et Mme PLOTU prendront leur retraite fin mai. Quatre candidats seront reçus très prochainement.

M. MESAS demande si nous recrutons, aurons- nous un seul salaire ? Mme ROY répond que pour l'instant une seule personne est recrutée. Le service culturel assume souvent les séances scolaires. Mme PLOTU ne sera pas directement remplacée mais nous envisageons d'engager un polyvalent pour 20 h qui assurera des missions polyvalentes. M. FAUCON ajoute que les tâches administratives sont réalisées par le service culturel et donc prises sur ce budget. L'intérêt de recruter un polyvalent est de recruter sur ce budget et de pouvoir réaliser d'autres missions, car il nous faut une bonne articulation entre les actions menées.

M. le Maire remercie pour l'unanimité, gage de l'intérêt porté par tous les élus pour cet équipement.

### **23-BUDGET ANNEXE DU CINEMA DE BEAUGENCY -AFFECTATION DU RESULTAT 2015**

#### **RAPPORTEUR : CHRISTINE ROY**

Compte tenu du déficit cumulé de la section de fonctionnement qui s'élève à : 13 120.95 €, et de l'excédent d'investissement reporté qui s'élève à 42 841.25 €

Compte tenu également des restes à réaliser qui s'élèvent à 22 160 € en recettes.

***Le conseil municipal, réuni le 28 avril 2016,***

***Après en avoir délibéré,***

***Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 18 avril 2016***

***Décide à l'unanimité***

**D'AFFECTER** les résultats de l'exercice 2015 au budget supplémentaire 2016 comme suit :

- 42 841 € au compte 001 résultat d'investissement reporté en recettes
- 13 121 € au compte 002 résultat de fonctionnement reporté en dépenses

**D'ATTRIBUER** une subvention d'équilibre de la ville, versée du compte 6521 du budget principal au compte 7552 du budget cinéma, d'un montant de 13 121 €.

### **24-BUDGET DU CINEMA DE BEAUGENCY VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016**

#### **RAPPORTEUR : CHRISTINE ROY**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget primitif du budget du cinéma de l'exercice 2016,

Vu les résultats de clôture du compte administratif de l'exercice 2015

Vu l'affectation des résultats,

CONSIDERANT l'ensemble des reports, et les besoins nouveaux en dépenses et en recettes relatifs à l'exercice 2016,

***Le conseil municipal, réuni le 28 avril 2016,***

***Après en avoir délibéré,***

***Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 18 avril 2016***

***Décide à l'unanimité***

**D'ADOPTER** le budget supplémentaire du budget du cinéma de l'exercice 2016, conformément au document figurant en annexe.

**25-GARANTIE EMPRUNT 3F**  
**RAPPORTEUR : MARTINE BRESILLION**

La société 3F va solliciter de la Caisse des Dépôts et Consignations, quatre prêts d'un montant global de 800 529 € pour la construction de 6 logements individuels 29 avenue d'Orléans dont le coût prévisionnel total s'élève à 893 659.83 € HT.

La Caisse des Dépôts n'accordant de prêt qu'en contrepartie de garanties, la Commune de Beaugency est appelée à délibérer sur le principe d'accorder sa garantie à hauteur de 50 %. Le Département du Loiret sera également sollicité pour les 50 % restants.

En l'état actuel du projet, et du montage financier provisoire de l'opération, les caractéristiques de chaque ligne de prêt seraient les suivantes :

**POUR 4 LOGEMENTS**

<b>Caractéristiques de chaque ligne du prêt</b>	<b>P.L.U.S CONSTRUCTION</b>	<b>P.L.U.S FONCIER</b>
<b>enveloppe</b>	-	
<b>montant maximum des lignes du prêt</b>	417 578 €	124 108 €
<b>durée</b>	40 ans	50 ans

**POUR 2 LOGEMENTS**

<b>Caractéristiques de chaque ligne du prêt</b>	<b>P.L.A.INTEGRATION CONSTRUCTION</b>	<b>P.L.A.INTEGRATION FONCIER</b>
<b>enveloppe</b>	-	
<b>montant maximum des lignes du prêt</b>	196 789 €	62 054 €
<b>durée</b>	40 ans	50 ans

***Le conseil municipal, réuni le 28 avril 2016,  
Après en avoir délibéré,  
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 18 avril 2016  
Décide UNE ABSTENTION (M Lainé) ; le reste POUR***

**D'APPROUVER** le principe de garantir à 50 % les emprunts qui seront contractés par la société 3F auprès de la CDC pour la construction de 6 logements 29 avenue d'Orléans.

**DE DELIBERER** à nouveau lorsque le projet sera finalisé.

M. le Maire ajoute qu'une convention sera signée avec le bailleur social. Nous pourrions avoir un logement sur contingent municipal sur ces 6 logements. Cette délibération de principe permettra au bailleur d'accéder au prêt de la caisse des dépôts et consignations.

**26- CONVENTION AVEC LA SOCIETE ANONYME CILAS POUR LA REPRISE DE MOBILIER**

La Société CILAS a désaffecté une partie de ses locaux et y a entreposé en l'état, divers objets mobiliers non utilisés. La ville de Beaugency souhaite emporter à titre gratuit et sans compensation d'aucune sorte au profit de la SA CILAS, ces objets.

Il est donc proposé de passer convention avec la SA CILAS afin de fixer les conditions de cette reprise de mobilier, qui sera déployé dans divers bâtiments de la ville.

Le déménagement sera réalisé par la ville, à ses risques et sous sa responsabilité.

***Le conseil municipal, réuni le 28 avril 2016,***

*Après en avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité MME VANDENKOORNHUYSE NE PARTICIPANT AU VOTE*

**D'AUTORISER** le Maire à signer la convention avec la SA CILAS figurant en annexe ainsi que tout document en lien avec cette convention.

### **27-LISTE DES D.P.U.**

#### **RAPPORTEUR :**

**N°26-2016 : Décision signée le 26 mars 2016.** Bien cadastré section F n°292, situé 6, rue de l'Abreuvoir 45190 Beaugency, dont la superficie est de 77m2.

**N°27-2016 : Décision signée le 11 avril 2016.** Bien cadastré section F n°4266, situé 1, rue de la Gare 45190 Beaugency, dont la superficie est de 169m2.

*Le conseil municipal, réuni le 28 avril 2016,  
Après en avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité*

**DE PRENDRE ACTE** de cette présentation.

### **28-QUESTIONS ECRITES**

M. le Maire rappelle que les questions doivent être envoyées à la directrice générale des services, au directeur général adjoint et au directeur de cabinet.

#### **QUESTION n°1 – M. MESAS - AGORA**

Agora : demande d'information, pouvez-vous nous informer, sous forme de tableau des demandes de subventions demandées et obtenues à ce jour ?

M. le Maire présente le tableau suivant :

Subventions Obtenues	1 462 000
CCCB	430 000
Conseil Régional Contrat Ville Moyenne	490 000
DETR	350 000
Syndicat Pays Loire Beauce	192 000

Subventions sollicitées	1 760 000
TEPOS	200 000
Fonds Européens (bâtiments démonstrateurs)	260 000
ADEME (géothermie)	100 000
Fonds Investissements Etat	1 000 000
Région + ADEME (dépollution du site)	220 000
Subventions non encore sollicitées	
Conseil Départemental	
CAF	

#### **QUESTION n°2 n°4 – M. MESAS - plan de circulation**

Plan de circulation : planning des travaux à venir.

Un suivi est-il assuré par le cabinet Arter à la suite de la mise en place du plan de circulation ?

M. Mauduit répond que le circuit est terminé. Il reste des éléments à revoir suite aux modifications qui n'allaient pas. Il restera le stationnement de la place du docteur Hyvernaud et le bas de la rue des Querres. S'agissant du cabinet ARTER, la mission étant finie, il n'y aura pas de prestation complémentaire.

### **QUESTION n°3 – M. MESAS- DELINQUANCE**

Depuis plusieurs semaines les actes de délinquance se multiplient sur notre commune. Quelles mesures sont envisagées ?

M. REVERTER répond que nous avons tous constaté des incivilités. La Police municipale a été sollicitée ainsi que la brigade de gendarmerie qui poursuit son enquête. Mais ce genre de situations ne perdurera pas en raison de la vidéoprotection qui éloignera ce genre d'individus, voire de les identifier et de mettre fin à leurs activités. Certains individus vont être traduits en justice.

M. MESAS remarque que lorsque la ville a procédé à l'extinction des feux, il ne voyait pas de corrélation entre les incivilités et cet acte, mais se pose désormais des questions car cela se passe la nuit. M. REVERTER rappelle que trois bus ont brûlé sur le parking du lycée avant l'extinction des lumières. Selon les statistiques il semblerait qu'il n'y ait pas de rapport mais M. REVERTER comprend que certains puissent y trouver un lien. M. LE MAIRE : après enquête de la gendarmerie, certains faits ont été reconnus comme s'étant déroulés avant extinction de l'éclairage, mais on peut entendre ce raccourci.

### **QUESTION n°5 – M. MESAS – MARCHÉ DICTIONNAIRES**

Les élèves de CM2 admis en 6e reçoivent de la ville un dictionnaire. Le marché a été attribué à une librairie parisienne au détriment d'une librairie Balgentienne. Sur 3 critères requis, les 2 premiers étaient identiques (prix, qualité) et sur le 3e (disponibilité), la différence ne semblait pas insurmontable (livraison fin avril) pour une distribution des prix à la 2e quinzaine de juin. Peut-on parler de développer et de favoriser le commerce local quand on prend une telle décision.

M. le Maire répond que le marché des dictionnaires existe depuis une dizaine d'années. Sur les critères de qualité et de prix, il n'y a pas de différence. C'est le délai qui a joué : fallait-il bafouer la règle de la consultation ? On peut s'étonner que des explications techniques n'aient pas été demandées. Lorsque des règles de consultation sont établies en MAPA chacun répond selon les règles. Il y a beaucoup d'interrogations de la part de nos services. Le risque, en bafouant le troisième critère est d'avoir un recours contentieux. Ce travail a été fait avec vigilance. Pour information Mme BACELOS a rencontré le libraire en lui donnant l'ensemble des éléments de compréhension. Le process a bien été compris. Nous sommes très attachés aux règles de procédure. Nous travaillons, lorsque nous le pouvons, en circuit court : Intermarché, Leclerc, laiterie de Montoire, laiterie du château, SDA abattoirs, mag fruits, maraicher bio à baule en cours, deux de nos boulangers. Nous avons donc dans les faits la volonté de favoriser le commerce local. Nous savons la difficulté que peuvent avoir nos commerçants, et souhaitons développer le commerce local au quotidien.

M. MESAS précise que son groupe a été sollicité par des parents d'élèves et qu'il s'est informé. Mais sur un critère uniquement de disponibilité, il peut être choquant d'avoir attribué le marché à une entreprise parisienne.

M. le Maire rappelle que les questions écrites ne font pas l'objet de débat après réponse. En tant qu' élu municipal, M. MESAS pouvait aussi interroger les services de la ville.

M. le Maire informe le Conseil que la commission travaux aura lieu le 23 mai, ainsi que la commission maîtrise budgétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Fait à Beaugency, le 28 avril 2016,



**David FAUCON**  
MAIRE DE BEAUGENCY